

DCM 2025-04-029

Envoyé en préfecture le 15/04/2025

Reçu en préfecture le 15/04/2025

Publié le

ID : 025-212506331-20250409-BP\_2025\_EAU\_BIS-BF

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU DOUBS  
Arrondissement de BESANCON

Commune de  
VUILLAFANS

Extrait du registre  
des délibérations de la Commune

Nombre de membres

- en exercice : 14
- présents : 12
- votants : 14
- ayant donné procuration : 2
- absents excusés : 2
- absents : 0
- exclus : 0
- démissionnaire : 1

Date de convocation :  
27/03/2025

Objet de la délibération :

Délibération pour voter le budget  
primitif eau 2025

Séance du 09 /04/ 2025.

L'an deux mille vingt-cinq, le 09 avril à 20 h 00,

Le Conseil Municipal de la Commune de VUILLAFANS s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale en date du 27/03/2025.

Sous la présidence de M. Claude CURIE, Maire.

**Présents :** Anne-Lise BOESINGER, Céline BOUVERET, Patrick CHANUSSOT, Claude CURIE, Marie-Thérèse CRETIN-GUTH, Yves GAMELON, Jean-Benoît LAMBERT, Sylvie PERRET-GENTIL, Olivier THOURIN, Bernard WOZNY.

**Absents excusés :** Benjamin DOLE, (procuration à Stéphane MEREL, Michelle HOUSER, (procuration à Sylvie PERRET-GENTIL).

**Absents :**

**Démissionnaire :** Alain KIBLER.

**Secrétaire de séance :** Sylvie PERRET-GENTIL.

Président de séance : M. le Maire, Claude CURIE.

M. Yves GAMELON Adjoint aux finances présente le budget primitif eau pour 2025, à savoir :

**BUDGET PRIMITIF EAU 2025 :**

**Section de fonctionnement :**

- Recettes 2025 : 136 714,81 €
- Dépensesn2025 : 103 499,00 €
- Budget excédentaire : 33 215,81 €

**Section d'investissement :**

- Recettes 2025 : 169 123,69 €
- Dépensesn2025 : 155 610,61 €
- Budget excédentaire : 13 513,08 €

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents approuvent le Budget Primitif eau pour l'exercice 2025 par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Fait et délibéré à Vuillafans, le 09 avril 2025.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme, M. le Maire, Claude CURIE

